

« Vous reprendrez bien un peu d'amendes ? »

Entre 1385 et 1388

Perret Rey de Brignon, Paroisse de Nendaz, adresse une supplique à la Comtesse Bonne de Bourbon parce que le Châtelain de Conthey exige de lui les taxes habituelles alors que ses deux moulins ont été entièrement détruit par les troupes de l'Évêque. Il raconte que, pendant la guerre contre les Valaisans, il a été fait prisonnier à Nendaz avec deux de ses fils ; on lui a arraché trois dents et il a dû s'acquitter d'une rançon de 200 florins d'or de bon poids. Pour toutes ces raisons, il est ruiné. Convaincue par ses arguments, la Comtesse lui accorde 7 ans d'exemption de taxes.

1391-1393

Guillaumette, femme de Thomas Roverii, de la Châtellenie de Conthey, doit s'acquitter d'une forte amende de 60 sous mauricois parce qu'elle a fourni du sel aux ennemis du seigneur.

1391-1393

Le « beau Martin de Sion » est condamné à payer une amende de 30 sous pour avoir injurié les gens du seigneur.

1392

Le « Capitaine » savoyard de Sion paie un prêtre – Hugues d'Yverdon – pour qu'il célèbre, trois fois par semaine, la messe dans la chapelle du Château de Tourbillon, car lui et ses hommes n'osent pas sortir du château pour assister à une messe.

1391-1393

Jean Bersod de Plan-Conthey écope d'une amende de 40 sous parce qu'il a laissé partir, sans autorisation, deux femmes de Savièse que les gens du seigneur lui avaient demandé de garder.

1391-1393

Jean de Boremoz se voit infliger une amende de 9 sous pour avoir conduit jusqu'à Daillon, sur territoire contheysan, la garnison de Sion.

1388-1391

Le Châtelain de Conthey inflige à 10 personnes des amendes parce qu'elles ont vendu de la nourriture aux ennemis « malgré les criées ».